



AVIS

Nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil communal est convoqué à une séance publique qui aura lieu le **mardi 26 mai 2015 à 20h00** à la maison communale, rue de l'Hôtel de Ville, 1 à Anthisnes. L'ordre du jour de cette assemblée (séance 05/2015) est reproduit ci-après.

La population pourra faire usage du temps d'interpellation orale informelle un quart d'heure avant le début de la séance publique.

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2015.
 2. Sanctions administratives communales – Fonctionnaire sanctionnateur - Application de l'article 1er §2 de l'arrêté royal du 21 décembre 2013 – Demande au Conseil provincial de Liège – Décision.
 3. Dénomination de rues et voiries communales de l'entité – Modification et appellation de tronçons nouveaux ou non nommés spécifiquement - Décision de principe (à soumettre à avis et enquête publique).
 4. Fabrique de l'église Saint-Rémy à Vien – Compte pour l'exercice 2014 – Approbation.
 5. Enseignement communal - Demande de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean de cession d'un numéro de matricule « FASE Ecole » – Décision.
 6. Enseignement communal – Augmentation de l'encadrement maternel dans l'implantation d'Anthisnes-centre du 05 mai au 30 juin 2015 - Décision.
 7. Services d'étude relatifs aux travaux de transformation, d'aménagement et d'équipement d'un immeuble sis rue du Vieux Château, 6 à 4160 Anthisnes en vue d'y accueillir une crèche – Approbation des conditions et du mode de passation du marché - Décision.
 8. Finances communales - Communication du procès-verbal de vérification de la caisse du receveur régional par M. le Commissaire d'Arrondissement a.i., au 31 décembre 2014.
 9. Motion de soutien aux installations militaires sur le territoire de la province de Liège – Proposition de Liège Europe Métropole - Adoption.
- Point supplémentaire demandé par le groupe MR-IC : Ancien dépotoir de Lagrange – Découverte de dépôts perturbants – Décisions : a) Organisation d'une enquête sur la nature et l'origine de ces dépôts ; b) Fermeture sécurisée des lieux.
10. Correspondance, communications et questions.
-

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

FAGNANT C.

TARABELLA M.